

## Directives particulières des cours du Service des sports

Edition janvier 2021

### Généralités

Les présentes directives particulières font partie intégrante des conditions générales des cours du Service des sports, qui se réserve le droit d'en modifier le contenu en tout temps.

#### Session d'Hiver 2021 : 8 février au 27 mars 2021

Les cours seront interrompus durant les périodes suivantes en raison des jours fériés ou des vacances scolaires :

- du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021 - Vacances scolaires

### Règlement de conduite

Les participants sont tenus de respecter les divers règlements ainsi que la propreté des infrastructures et des locaux qu'ils occupent durant les cours et d'utiliser avec soin les installations et le matériel mis à disposition.

Durant les cours, il est strictement interdit de :

- Se livrer à des jeux ou des actes pouvant porter atteinte à la tranquillité ainsi qu'à la sécurité du public et des autres participants.
- D'adopter une attitude et un langage incorrects et irrespectueux, tant envers les autres participants qu'envers les moniteurs ou autres personnes qu'ils sont amenés à rencontrer.
- Toute capture audio, photo ou vidéo d'une personne sans son consentement est interdite.

### Natation enfants– Plongeon

#### Hygiène et sécurité – voir aussi document concept de protection Covid-19

- Les participants se muniront obligatoirement d'un maillot de bain et d'un linge.
- Une douche savonnée est obligatoire avant d'entrer dans le bassin.
- Les personnes portant des cheveux longs doivent les attacher ou porter un bonnet de bain.
- Le port d'habits civils autour des bassins, dans le couloir des douches ou dans toute autre pièce que les vestiaires est strictement interdit.
- Les chaussures doivent être déposées sur les étagères, casiers ou autres supports prévus à cet effet.
- Il est strictement interdit de consommer boisson et nourriture autour et dans les bassins ainsi que dans les vestiaires.
- Les participants ont l'autorisation de se rendre au bord du bassin uniquement 5 minutes avant le cours. L'accès au bassin est formellement interdit en l'absence d'un garde-bain ou du moniteur responsable du cours.
- Les participants mineurs ne sont pas autorisés à quitter les lieux du cours avant la fin de celui-ci sauf en cas d'accord préalable entre le parent responsable et le moniteur.
- Les personnes atteintes d'une maladie de la peau, d'une maladie contagieuse ou ayant une plaie ouverte, s'engagent à consulter un médecin qui autorisera ou non la participation au cours.
- Parents, proches ou amis ne sont pas autorisés dans les divers bâtiments des cours.

#### Lieux de cours

La plupart des piscines ferment leurs portes 15 minutes après la fin du dernier cours de la journée. Les participants sont tenus de respecter ces horaires et de libérer les vestiaires rapidement. Aussi, nous rendons attentive la clientèle sur les règles de stationnement propres à chaque infrastructure.

### Football & Multisports

- Les participants doivent porter des chaussures de sport propres et adaptées à une salle de gymnastique. Les semelles noires sont interdites
- Parents, proches ou amis ne sont pas autorisés dans les divers bâtiments des cours.